

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses de l'Agence exécutive Education audiovisuel et culture pour 2011

Article Poste	Intitulé	Exécution 2010	Budget 2011	Commentaires
------------------	----------	-------------------	-------------	--------------

RECETTES

1	SUBVENTION DE L'UNION EUROPÉENNE			
1 0	SUBVENTION DE L'UNION EUROPÉENNE			
1000	<i>Subvention de l'Union Européenne au titre du domaine politique Société de l'information</i>	9.090.542		0 Décision n°2005/56/CE de la Commission du 14 janvier 2005 (JO L 24 du 27.1.2005, p. 35) instituant l'"Agence exécutive Education, audiovisuel et culture" pour la gestion de l'action communautaire dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture - en application du règlement (CE) n°58/2003 du Conseil, telle que modifiée en dernier lieu, par la décision 2009/336/CE de la Commission du 20 avril 2009. Conformément aux dispositions de l'article 6 de cette décision, une subvention destinée à l'agence est inscrite au budget général de l'Union européenne. La recette inscrite correspond à la subvention prévue au poste 09.010430 de la section III "Commission" du budget général.
1011	<i>Subvention de l'Union Européenne au titre du domaine politique Education, Culture et Jeunesse (programmes financés à la rubrique 1a des perspectives financières)</i>	22.965.318	23.216.138	Décision n°2005/56/CE de la Commission du 14 janvier 2005 (JO L 24 du 27.1.2005, p. 35) instituant l'"Agence exécutive Education, audiovisuel et culture" pour la gestion de l'action communautaire dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture - en application du règlement (CE) n°58/2003 du Conseil, telle que modifiée en dernier lieu, par la décision 2009/336/CE de la Commission du 20 avril 2009. Conformément aux dispositions de l'article 6 de cette décision, une subvention destinée à l'agence est inscrite au budget général de l'Union européenne. La recette inscrite correspond à la subvention prévue au poste 15.010430 de la section III "Commission" du budget général.
1012	<i>Subvention de l'Union Européenne au titre du domaine politique Education, Culture et Jeunesse (programmes financés à la rubrique 3b des perspectives financières)</i>	10.744.013	16.574.099	Décision n°2005/56/CE de la Commission du 14 janvier 2005 (JO L 24 du 27.1.2005, p. 35) instituant l'"Agence exécutive Education, audiovisuel et culture" pour la gestion de l'action communautaire dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture - en application du règlement (CE) n°58/2003 du Conseil, telle que modifiée en dernier lieu, par la décision 2009/336/CE de la Commission du 20 avril 2009. Conformément aux dispositions de l'article 6 de cette décision, une subvention destinée à l'agence est inscrite au budget général de l'Union européenne. La recette inscrite correspond à la subvention prévue au poste 15.010431 de la section III "Commission" du budget général.
1013	<i>Subvention de l'Union Européenne au titre du domaine politique Education, Culture et Jeunesse (programmes financés à la rubrique 4 des perspectives financières)</i>	597.000	600.000	Décision n°2005/56/CE de la Commission du 14 janvier 2005 (JO L 24 du 27.1.2005, p. 35) instituant l'"Agence exécutive Education, audiovisuel et culture" pour la gestion de l'action communautaire dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture - en application du règlement (CE) n°58/2003 du Conseil, telle que modifiée en dernier lieu, par la décision 2009/336/CE de la Commission du 20 avril 2009. Conformément aux dispositions de l'article 6 de cette décision, une subvention destinée à l'agence est inscrite au budget général de l'Union européenne. La recette inscrite correspond à la subvention prévue au poste 15.010432 de la section III "Commission" du budget général.

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses de l'Agence exécutive Education audiovisuel et culture pour 2011

Article Poste	Intitulé	Exécution 2010	Budget 2011	Commentaires
1014	<i>Subvention de l'Union Européenne au titre du domaine politique Citoyenneté (programmes financés à la rubrique 3b des perspectives financières)</i>	0	3.381.000	Décision n°2005/56/CE de la Commission du 14 janvier 2005 (JO L 24 du 27.1.2005, p. 35) instituant l'Agence exécutive Education, audiovisuel et culture" pour la gestion de l'action communautaire dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture - en application du règlement (CE) n°58/2003 du Conseil, telle que modifiée en dernier lieu, par la décision 2009/336/CE de la Commission du 20 avril 2009. Conformément aux dispositions de l'article 6 de cette décision, une subvention destinée à l'agence est inscrite au budget général de l'Union européenne. La recette inscrite correspond à la subvention prévue au poste 16.010430 de la section III "Commission" du budget général.
1030	<i>Subvention de l'Union Européenne au titre du domaine politique Relations extérieures (DG DEVCO)</i>	3.822.883	4.102.000	Décision n°2005/56/CE de la Commission du 14 janvier 2005 (JO L 24 du 27.1.2005, p. 35) instituant l'Agence exécutive Education, audiovisuel et culture" pour la gestion de l'action communautaire dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture - en application du règlement (CE) n°58/2003 du Conseil, telle que modifiée en dernier lieu, par la décision 2009/336/CE de la Commission du 20 avril 2009. Conformément aux dispositions de l'article 6 de cette décision, une subvention destinée à l'agence est inscrite au budget général de l'Union européenne. La recette inscrite correspond à la subvention prévue au poste 19.010430 de la section III "Commission" du budget général.
1031	<i>Subvention de l'Union Européenne au titre du domaine politique Relations extérieures (DG FPIS)</i>	344.659	519.000	Décision n°2005/56/CE de la Commission du 14 janvier 2005 (JO L 24 du 27.1.2005, p. 35) instituant l'Agence exécutive Education, audiovisuel et culture" pour la gestion de l'action communautaire dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture - en application du règlement (CE) n°58/2003 du Conseil, telle que modifiée en dernier lieu, par la décision 2009/336/CE de la Commission du 20 avril 2009. Conformément aux dispositions de l'article 6 de cette décision, une subvention destinée à l'agence est inscrite au budget général de l'Union européenne. La recette inscrite correspond à la subvention prévue au poste 19.010430 de la section III "Commission" du budget général.
1040	<i>Subvention de l'Union Européenne au titre du domaine politique Elargissement</i>	1.333.114	1.219.000	Décision n°2005/56/CE de la Commission du 14 janvier 2005 (JO L 24 du 27.1.2005, p. 35) instituant l'Agence exécutive Education, audiovisuel et culture" pour la gestion de l'action communautaire dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture - en application du règlement (CE) n°58/2003 du Conseil, telle que modifiée en dernier lieu, par la décision 2009/336/CE de la Commission du 20 avril 2009. Conformément aux dispositions de l'article 6 de cette décision, une subvention destinée à l'agence est inscrite au budget général de l'Union européenne. La recette inscrite correspond à la subvention prévue au poste 22.010430 de la section III "Commission" du budget général.
1050	<i>Contribution FED</i>	76.968	342.000	Décision n°2005/56/CE de la Commission du 14 janvier 2005 (JO L 24 du 27.1.2005, p. 35) instituant l'Agence exécutive Education, audiovisuel et culture" pour la gestion de l'action communautaire dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture - en application du règlement (CE) n°58/2003 du Conseil, telle que modifiée en dernier lieu, par la décision 2009/336/CE de la Commission du 20 avril 2009. Conformément aux dispositions de l'article 6 de cette décision, l'Agence reçoit pour son fonctionnement une subvention prélevée sur les ressources du Fonds Européen de Développement (FED)
	TOTAL DU CHAPITRE 1 0	48.974.497	49.953.237	
	Total du titre 1	48.974.497	49.953.237	

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses de l'Agence exécutive Education audiovisuel et culture pour 2011

Article Poste	Intitulé	Exécution 2010	Budget 2011	Commentaires
2	RECETTES DIVERSES			
2 0	PRODUIT DE LA VENTE DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES			
2 0 0	<i>Produit de la vente de biens meubles et immeubles</i>	p.m.	p.m.	Ce poste est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente ou de la reprise de biens meubles ou immeubles appartenant à l'agence.
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	0	0	
2 1	PRODUIT DE LOCATIONS			
2 1 0	<i>Produit de locations</i>	p.m.	p.m.	Ce poste est destiné à accueillir les recettes provenant de la location de biens meubles ou immeubles appartenant à l'agence.
	TOTAL DU CHAPITRE 2 1	0	0	
2 2	RECETTES ET INDEMNISATION DE SERVICES FOURNIS À TITRE ONÉREUX			
2 2 0	<i>Recettes et indemnisation de services fournis à titre onéreux</i>	p.m.	p.m.	Ce poste est destiné à accueillir les recettes provenant de la fourniture par l'agence de services à titre onéreux.
	TOTAL DU CHAPITRE 2 2	0	0	
2 3	REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DIVERSES			
2 3 0	<i>Remboursement de dépenses diverses</i>	p.m.	p.m.	Ce poste est destiné à accueillir les recettes provenant de remboursements (conversations téléphoniques privées, etc.)
	TOTAL DU CHAPITRE 2 3	0	0	
2 4	DONS ET LEGS			
2 4 0	<i>Dons et legs</i>	p.m.	p.m.	Ce poste est destiné à accueillir les recettes provenant de dons et legs.
	TOTAL DU CHAPITRE 2 4	0	0	
2 5	REVENUS DE FONDS PLACÉS, INTÉRÊTS BANCAIRES ET AUTRES; BÉNÉFICES DE CHANGE			
2 5 0	<i>Revenus de fonds placés, intérêts bancaires et autres</i>	p.m.	p.m.	Ce poste est destiné à accueillir les recettes provenant des revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres perçus sur les comptes de l'agence.
2 5 1	<i>Bénéfices de change</i>	p.m.	p.m.	
	TOTAL DU CHAPITRE 2 5	0	0	
	Total du titre 2	0	0	
	TOTAL GÉNÉRAL	48.974.497	49.953.237	

La subvention destinée à financer la gestion du programme MEDIA passe du domaine politique "Société de l'information" vers le domaine politique "Education et Culture". Le montant de 9.321,554€ inscrit sur la ligne 1012 en 2011 est à comparer avec le montant de 9.090.542€ inscrit sur la ligne 1000 en 2010

La subvention destinée à financer la gestion du programme Citoyenneté passe du domaine politique "Education et Culture - rubrique 3b des perspectives financières" vers le domaine politique Justice, Droits fondamentaux et Citoyenneté . Le montant de 3.381.000€ inscrit sur la ligne 1014 en 2011 est à comparer avec le montant 3.381.030€ inscrit

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses de l'Agence exécutive Education audiovisuel et culture pour 2011

Article Poste	Intitulé	Exécution 2010	Budget 2011	Commentaires
DEPENSES				
1	PERSONNEL			
1 1	PERSONNEL EN ACTIVITÉ			
1 1 0	Agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs			
1 1 0 0	Agents temporaires	7.088.579	8.153.000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne (articles 62 et 66). Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base du personnel compris dans le tableau des effectifs, calculé sur la base des dispositions en vigueur et compte tenu d'éventuelles adaptations. Ce crédit couvre également les heures supplémentaires (article 56 et son annexe VI).
1 1 0 1	Allocations familiales	729.919	754.000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne (articles 62, 67 et 68). Ce crédit est destiné à couvrir les allocations familiales comprenant : — l'allocation de foyer, — l'allocation pour enfant et autre personne à charge, — l'allocation scolaire.
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	781.434	941.000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne (articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII).
	Total de l'article 1 1 0	8.599.932	9.848.000	
1 1 1	Autres agents			
1 1 1 2	Agents contractuels	13.828.156	14.650.000	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes : — agent contractuel : titre IV, en particulier son article 79, Ce crédit est destiné à couvrir tous les coûts relatifs à la rémunération, à la sécurité sociale, ainsi qu'à toutes allocations, indemnités et autres dépenses relatives à ces agents.
1 1 1 3	Stagiaires	128.032	130.000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stages administratifs accessibles à des jeunes étudiants. Les dépenses comprennent les indemnités et cotisations sociales pour les stagiaires, les frais relatifs aux déplacements effectués au cours des stages et les frais de voyage en début et en fin de stage ou de séjour.
1 1 1 4	Conseillers spéciaux	p.m.	p.m.	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment ses articles 5, 82 et 83. Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération, les frais de missions ainsi que la quote-part patronale dans l'assurance contre les risques d'accidents des conseillers spéciaux. Rentrent dans la catégorie des conseillers spéciaux notamment : le médecin-conseil, le conseiller juridique, le conseiller technique...
1 1 1 5	Fonctionnaires européens, nationaux et internationaux de même qu'agents du secteur privé détachés temporairement à l'agence	135.000	85.000	Les modalités de désignation et de rétribution des fonctionnaires ainsi que les autres conditions financières arrêtées par la Commission seront appliquées par analogie. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement de fonctionnaires européens (notamment de fonctionnaires en stage à la Commission), nationaux et d'autres experts à l'agence et à leur affectation provisoire dans ses services.
	Total de l'article 1 1 1	14.091.187	14.865.000	

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses de l'Agence exécutive Education audiovisuel et culture pour 2011

Article Poste	Intitulé	Exécution 2010	Budget 2011	Commentaires
1 1 3	Cotisations sociales			
1130	Couverture risque maladie	244.365	271.000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne. Ce crédit est destiné à la couverture de risques de maladie (article 72).
1131	Couverture risque accident et maladie professionnelle	50.811	72.000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne. Ce crédit est destiné à la couverture de risques d'accident et de maladie professionnelle (article 73).
1132	Couverture risque chômage	93.899	102.000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne. Ce crédit est destiné à la couverture du risque de chômage (Règlement CECA, CEE, Euratom) n° 2799/85 du Conseil du 27 septembre 1985 modifiant le statut des fonctionnaires de l'Union européenne ainsi que le RAA (JO L 265 du 8.10.1985, p.1).
	Total de l'article 1 1 3	389.075	445.000	
1 1 4	Allocations et indemnités diverses			
1140	Allocations naissances/décès	793	2.000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne (articles 70, 74 et 75 ainsi que l'article 8 de son annexe VII). Ce crédit est destiné à couvrir l'allocation de naissance et l'allocation en cas de décès d'un fonctionnaire.
1141	Frais de voyage congé annuel	137.704	153.000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne (articles 70, 74 et 75 ainsi que l'article 8 de son annexe VII). Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage à l'occasion du congé annuel.
1147	Indemnités pour astreintes/service continu	p.m.	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne (articles 70, 74 et 75 ainsi que l'article 8 de son annexe VII). Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités pour astreinte / pour service continu.
1149	Autres indemnités	0	2.000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne (articles 70, 74 et 75 ainsi que l'article 8 de son annexe VII). Ce crédit est destiné à couvrir les autres indemnités.
	Total de l'article 1 1 4	138.498	157.000	
1 1 7	Prestations intérimaires et autres prestataires externes			
1170	intérimaires	2.400.000	2.100.000	Ce crédit est destiné à couvrir le recours à du personnel intérimaire
1178	Autres prestataires externes	315.000	318.000	Ce crédit est destiné à couvrir le recours d'autres personnels externes, y compris les coûts des SLA liés au paiement du personnel.
	Total de l'article 1 1 7	2.715.000	2.418.000	
1 1 8	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations			
1181	Frais de voyage lors de la prise et la cessation de fonction	90	1.000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux frais de voyage lors de la prise et la cessation de fonction, y compris ceux des membres de la famille (articles 20 et 71 et article 7 de son annexe VII).
1182	Indemnités d'installations	2.966	15.000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation (articles 5 et 6 de son annexe VII).
1183	Frais de déménagement	33.000	40.000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux frais de déménagement (articles 20 et 71 et article 9 de son annexe VII).
1184	Indemnités journalières	0	5.000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux indemnités journalières temporaires (articles 20 et 71 et article 10 de son annexe VII).
1185	Frais de recrutement	20.000	25.000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux frais de recrutement (articles 27 à 31 et 33 et annexe III).
	Total de l'article 1 1 8	56.056	86.000	
1190	Coefficients correcteurs	19	1.000	Cet article est destiné à couvrir le paiement des coefficients correcteurs
	Total de l'article 1 1 9	19	1.000	
	TOTAL DU CHAPITRE 1 1	25.989.767	27.820.000	

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses de l'Agence exécutive Education audiovisuel et culture pour 2011

Article Poste	Intitulé	Exécution 2010	Budget 2011	Commentaires
1 3	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS			
1300	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	685.000	700.000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de missions du personnel de l'agence.
	TOTAL DU CHAPITRE 1 3	685.000	700.000	
1 4	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL			
1420	Restaurants et cantines	7.000	10.000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement de la cantine et notamment l'entretien des installations et la fourniture de matériel
1430	Service médical	145.000	145.000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
1440	Cours de langues, recyclage et perfectionnement professionnel	405.677	410.000	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière de l'agence aux cours de perfectionnement auxquels ses agents prennent part.
1490	Autres interventions	26.000	20.000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à l'organisation d'activités sociales.
	TOTAL DU CHAPITRE 1 4	583.677	585.000	
16	SERVICE SOCIAL			
1630	Centre de la petite enfance	540.000	600.000	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière de l'Agence aux frais de crèche, garderie et transport scolaire
	TOTAL DU CHAPITRE 1 6	540.000	600.000	
1 7	FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION			
1700	<i>Frais de réception et de représentation</i>	0	5.000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de représentation.
	TOTAL DU CHAPITRE 1 7	0	5.000	
	Total du titre 1	27.798.444	29.710.000	
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT			
2 0	LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES			
2000	Loyers	3.781.910	2.510.000	Ce crédit est destiné à couvrir les loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles occupés.
2010	Assurances	16.631	20.000	Ce crédit est destiné à couvrir les contrats d'assurances relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles occupés.
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	303.000	317.000	Ce crédit est destiné à couvrir les consommations courantes.
2030	Nettoyage et entretien	1.080.000	995.000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien de l'immeuble mis à la disposition de l'agence (pièces, ascenseur, chauffage, air conditionné, électricité, conduites).
2040	Aménagement des locaux	22.294	20.000	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de modifications des cloisons dans l'immeuble.
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	777.750	801.000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relative à la surveillance et la sécurité des immeubles ou parties d'immeubles occupés.
2070	Construction des immeubles	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de construction des immeubles.
2090	Autres dépenses	711.597	732.000	Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes en matière d'immeubles non spécialement prévues, notamment taxes et voirie, assainissement, enlèvement d'ordures, ramonage.
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	6.693.183	5.395.000	

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses de l'Agence exécutive Education audiovisuel et culture pour 2011

Article Poste	Intitulé	Exécution 2010	Budget 2011	Commentaires
2 1	TRAITEMENT DE DONNÉES			
2 1 0	Informatique			
2 1 0 0	Équipement de traitement de données	213.400	203.000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location d'ordinateurs et de périphériques. Il couvre également les frais d'entretien, de fonctionnement, de réparations, de supports d'informations, de documentation et autre matériel, etc.
2 1 0 1	Développement de logiciels	1.172.735	1.361.000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de sociétés de service et de conseil en informatique pour des services tels que : — la maintenance des équipements existants, — la mise en place de nouveaux équipements et l'extension de ceux existants (étude de faisabilité, analyse, programmation, mise en oeuvre, etc.), — la gestion et le paramétrage de systèmes d'exploitation, — l'achat, la location et l'entretien d'ensembles de programmes et de logiciels, etc.
2 1 0 2	Autres services externes pour le traitement des données	2.288.134	2.398.000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de spécialistes externes en informatique (opérateurs, informaticiens, ingénieurs-système, etc.), à l'exception du personnel intérimaire pour la saisie de données
	Total de l'article 2 1 0	3.674.268	3.962.000	
	TOTAL DU CHAPITRE 2 1	3.674.268	3.962.000	
2 2	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES			
2 2 0	Matériel et installations techniques			
2 2 0 0	Achat de matériel et installations techniques	12.673	15.000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'acquisition : — de matériels audiovisuel, de reproduction, d'archivage, de bibliothèque et d'interprétation, tels que cabines, écouteurs et boîtiers d'écoute pour installations d'interprétation simultanée, — d'outillage divers pour les ateliers d'entretien des bâtiments, — de petit matériel bureautique, tel que machines à écrire et à calculer, machines à traitement de textes...
2 2 0 2	Location et leasing de matériel et installations techniques	41.921	61.000	Ce poste est destiné à couvrir les frais de location et de leasing des matériels et équipements repris au poste 2200.
2 2 0 3	Entretien, exploitation et réparation de matériel et installations techniques	94.932	95.000	Ce poste est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des matériels et équipements repris au poste 2200.
	Total de l'article 2 2 0	149.525	171.000	
2 2 1	Mobilier			
2 2 1 0	Achat de mobilier	96.712	50.000	Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition de mobilier.
2 2 1 2	Location et leasing de mobilier	0	0	Ce poste est destiné à couvrir la location et le leasing du mobilier.
2 2 1 3	Entretien et réparation de mobilier	25.920	26.000	Ce poste est destiné à couvrir les frais de réparation et d'entretien du mobilier ainsi que la mise à l'inventaire.
	Total de l'article 2 2 1	122.632	76.000	
2 2 3	Matériel de transport			
2 2 3 0	Achat de matériel de transport	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition de matériel roulant.
2 2 3 2	Location et leasing de matériel de transport et frais de mobilité	35.000	50.000	Ce crédit est destiné à couvrir la location et le leasing de matériel roulant ainsi que les frais de transport
2 2 3 3	Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien de matériel roulant.
	Total de l'article 2 2 3	35.000	50.000	

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses de l'Agence exécutive Education audiovisuel et culture pour 2011

Article Poste	Intitulé	Exécution 2010	Budget 2011	Commentaires
2 2 5	Dépenses de documentation et de bibliothèque			
2250	Fond de bibliothèque	2.106	5.000	Ce crédit est destiné à couvrir notamment le fonds de bibliothèque .
2251	matériel de bibliothèque	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir notamment l'équipement en matériels spéciaux pour bibliothèques (fichiers, rayonnages, meubles catalogues, etc.)
2252	Abonnements journaux et périodique	2.422	7.000	Ce crédit est destiné à couvrir notamment les abonnements aux journaux et périodiques.
2253	Abonnements agences de presse	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir notamment les abonnements aux agences de presse.
	Total de l'article 2 2 5	4.528	12.000	
	TOTAL DU CHAPITRE 2 2	311.685	309.000	
2 3	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT			
2300	Papeterie et fournitures de bureau	130.000	133.000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de photocopie, les produits pour les appareils de reproduction, le papier et les fournitures de bureau.
2 3 2	Charges financières			
2 3 2 0	Frais bancaires	100	1.000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires.
	Total de l'article 2 3 2	100	1.000	
2330	Frais de contentieux	23.880	32.000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de contentieux et de recours à l'assistance d'avocats ou autres experts
2340	Dommages et intérêts	p.m.	p.m.	
2350	Autres dépenses de fonctionnement			
2350	Assurances diverses	4.000	5.000	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances diverses.
2352	Réunions internes	16.000	14.000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses diverses de fonctionnement, notamment les frais divers de réunions internes
2353	frais de manutention et déménagement	8.000	40.000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses diverses de fonctionnement, notamment les frais de manutention et déménagements.
2354	Dépenses d'archivage de documents	57.888	58.000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses diverses de fonctionnement, notamment les dépenses d'archivage de documents
2355	Dépenses de tenue de services	1.000	3.000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses diverses de fonctionnement, notamment les tenues de service et vêtements de travail
2356	Dépenses diverses	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses diverses de fonctionnement y compris les prestations des services horizontaux.
	Total de l'article 2 3 5	86.888	120.000	
2390	Information, communication et publication	5.469	10.000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de d'information, de communication et de publication liées au fonctionnement de l'agence.
	TOTAL DU CHAPITRE 2 3	246.337	296.000	
2 4	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS			
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	101.000	103.000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
2 4 1	Télécommunications			
2 4 1 0	Abonnements et redevances	707.040	755.000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais fixes d'abonnements, les frais de communications, les redevances d'entretien, la réparation et l'entretien du matériel.
2 4 1 1	Achat et installation d'équipements et de matériels de télécommunications	0	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux équipements de télécommunications, y compris les câbles : achat, location, installation, maintenance, documentation, etc.
	Total de l'article 2 4 1	707.040	755.000	
	TOTAL DU CHAPITRE 2 4	808.040	858.000	

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses de l'Agence exécutive Education audiovisuel et culture pour 2011

Article Poste	Intitulé	Exécution 2010	Budget 2011	Commentaires
2 5	FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS			
2500	Réunions et convocations en général	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de réunions et de convocations liées au fonctionnement de l'agence.
	TOTAL DU CHAPITRE 2 5	0	0	
2 6	FRAIS ADMINISTRATIFS LIES AUX ACTIVITES OPÉRATIONNELLES			
2 6 0	Frais d'experts et de réunions liés aux activités opérationnelles			
2600	Frais d'experts	5.856.056	5.933.237	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'experts
2601	Frais de réunions liées aux activités opérationnelles	624.579	636.000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réunions organisées par l'agence dans le cadre de ses activités opérationnelles.
	Total de l'article 2 6 0	6.480.635	6.569.237	
2610	Frais d'interprétation	0	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'interprétation exposés par l'agence dans le cadre de ses activités opérationnelles.
2620	Information, communication et publication	583.563	631.000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'information, de communication et de publication exposés par l'agence dans le cadre de ses activités opérationnelles.
2630	Frais de traduction	930.000	990.000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de traduction exposés par l'agence dans le cadre de ses activités opérationnelles.
2640	Frais d'audits	1.358.251	1.233.000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'audits exposés par l'agence dans le cadre de ses activités opérationnelles.
2650	Frais d'études	0	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'études exposés par l'agence dans le cadre de ses activités opérationnelles.
	TOTAL DU CHAPITRE 2 6	9.352.449	9.423.237	
	Total du titre 2	21.085.961	20.243.237	
	TOTAL DEPENSES	48.884.405	49.953.237	